## Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du 04 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre février à vingt heures trente, le **C**onseil **M**unicipal légalement convoqué le 31 janvier 2022, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. CHANCLUD, Maire. Étaient présents: Mmes Buisine, Carrico, Cluzel, Lassimouillas, Mayordomo, Meunier et Palfray, MM: Auroux, Chanclud, Cristofoli, Alexandre, François et Grindel. Étaient absents ayant donné procuration: M. Godeau à M. Cristofoli et Mme Poyart à M. Chanclud. A été nommé secrétaire: Mme Palfray.

Adoption du procès verbal de la séance du CM du 26 novembre 2021 : Mme Carrico aimerait que le montant de la subvention (500€) pour le collège des 3 moulins soit inscrit au procès verbal de la séance. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu.

<u>Protection sociale complémentaire des agents territoriaux :</u> M. Le Maire explique l'importante réforme de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux en cours.

Définition de la protection sociale complémentaire. C'est une couverture sociale additionnelle apportée aux employés qui vient en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale. Elle porte sur deux types de garanties : la prévoyance et la santé.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 en matière de prévoyance : obligation pour les employeurs publics territoriaux de participer à hauteur de 20% minimum du montant de référence défini par décret pour le risque prévoyance.

Acompter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 en matière de santé : obligation pour les employeurs publics territoriaux de participer à hauteur de 50% minimum du montant de référence défini par décret pour le risque santé.

<u>La santé ou complémentaire santé</u>: il s'agit de couvrir les risques d'atteinte à l'intégrité physique des agents. C'est en complément de la prise en charge de la sécurité sociale ex frais occasionnés par maternité, maladie ou accidents.

<u>La prévoyance ou garantie maintien de salaire</u> : il s'agit de couvrir tout ou partie des risques liès à l'incapacité de travail, invalidité ou décès.

À la fin de l'exposé de M. Chanclud, le conseil municipal décide d'attendre la parution du décret d'application afin de statuer et de prendre une délibération sur la protection sociale complémentaire des agents.

Point financier: M. Auroux revient sur le budget 2021. Le budget 2022 sera voté fin mars.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	481 864€	854 369€
Investissement	282 185€	421 140€
Total	764 049€	1 275 509€

## Présentation du projet de schéma directeur des travaux jusqu'en 2025 :

- Réfection des éclairages publics dans le Bourg, Petit Plessis et Grand Plessis (2022)
- Création du parking place de l'église pour la crèche intercommunale (2022). Le coût de construction de la crèche revient à Rambouillet territoires, le parking revient à la mairie.
- Enfouissement des réseaux (Reculet, St Fargeau en 2022/2023 et Bouc Étourdi en 2025)
- Bouches d'incendies à St Fargeau et au Moulin des Échelettes (2022)
- Réfection de l'alarme à la mairie et au hangar technique municipal (2022)
- Réfection de la toiture de l'église St Pierre (2022)
- Protection des pieds de poteaux électriques (2022)
- Travaux place de la Bâte (2022)
- Création de la salle polyvalente municipale (2023/2024)

## Questions diverses:

- <u>Ludomobile</u>: C'est un programme d'animations ludiques qui se déplace dans les communes qui le souhaitent avec un véhicule qui est rempli de jeux. Le forfait saison de 10 séances de 3H est de 4000€; pour un événement ponctuel celui ci est de 500€. Le conseil municipal trouve le coût de la prestation trop élevé.
- <u>PLU</u>: La révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme est bien avancée. La commune a reçu tous les avis nécessaires et attend le tribunal administratif de Versailles afin de débuter l'enquête publique.
- <u>SEY 78</u>: Le Syndicat d'Electricité des Yvelines nous a informé du lancement du nouveau marché européen d'achat d'électricité.
- Défibrilateur : Une demande pour la pose d'un défibrilateur au parc multimodal de Longvilliers est en cours.
- PNR: Retour sur le comité syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. La commune verse 4,85€ par habitants au PNR. Un budget de 1400€ a été alloué à l'école maternelle de Longvilliers concernant une classe d'eau.
- Zone d'implantation des éoliennes: la carte d'implantation est en cours par la Préfecture des Yvelines. Pour l'instant, Longvilliers n'est pas impactée par cette zone d'implantation.
- <u>Free Mobile</u>: La société de télécommunication a adressé à la commune deux dossiers d'informations, disponible en mairie, concernant l'implantation de deux nouvelles antennes (au parc multimodal et sur le hameau de la Bâte au niveau de la ligne SNCF)
- Recensement de la population : afin de limiter les démarcheurs et les escrocs, les élus demandent à envoyer un message par Illiwap aux administrés pour les informer que Longvilliers ne fait pas de recensement de la population cette année.